

Dossier de demande d'examen au cas par cas déposé le 10/06/2020 par Monsieur Philippe de Bernon, gérant de la société G2D2 implantée à Genay et portant sur un projet d'aménagement du site existant.

Mémoire en réponse aux questions de Monsieur Alexandre MICHEL, du service CIDDAE / Pôle Autorité Environnementale, reçues par mail le 24/06/2020.

Question 1 :

Fournir un comparatif entre les quantités de déchets transitant actuellement par le site, et les quantités sollicitées via la présente demande. Merci de réaliser ce comparatif par type de déchets (sur la base de votre tableau joint en annexe 7 par exemple).

Réponse 1 :

Le tableau de l'annexe 7 précise pour chaque rubrique ICPE concernée par le site le type de déchets qui seront acceptés sur le site ainsi que leur mode de stockage. Les tonnages ou volumes maximaux pour chaque catégorie de déchets ne peuvent être fournis, les quantités prises en charge chez les clients étant variables.

Au global, les quantités de déchets entrants ne peuvent dépasser la quantité globale déclarée.

A ce jour, pour la rubrique 2718, qui concerne le transit de déchets dangereux, les quantités stockées cumulées de tous ces déchets sont limitées à 1 tonne (seuil de la déclaration), ce qui oblige la société à évacuer rapidement les déchets en transit, quitte à réaliser 10 rotations par jour avec les camions. Parmi les déchets dangereux acceptés, les 2 catégories les plus représentatives en volume sont les liquides aqueux et les batteries.

Or, la société G2D2 est confrontée à une hausse de la demande qui implique d'accroître rapidement les capacités de stockage sur site.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette demande, la société G2D2 sollicite une augmentation du seuil de la rubrique 2718 afin de pouvoir répondre aux sollicitations des clients. Pour ce faire, il est prévu l'achat de 2 armoires de stockage, l'une permettant le stockage de 18 GNV de 1 m³, soit 18 m³ et la seconde 9 GNV de 1 m³, soit 9 m³. Au total, si ces 2 armoires sont remplies, le stockage serait de 27 m³ soit à peu près 27 t. A cela, il faut ajouter 1 benne de batteries qui représenterait alors 10 t.

Néanmoins, ces 37 tonnes cumulées représentent un cas exceptionnel qui se rencontrerait dans le cas par exemple où la société G2D2 est sollicitée par des clients confrontés à une impossibilité d'envoyer leurs déchets vers leurs exutoires habituels (cas de grève), ou encore en cas d'accidents sur un site.

Pour la rubrique 2718, le besoin en stockage serait progressif, à très court terme, de 5/6 tonnes, le plus souvent en déchets de type liquides aqueux et/ou batteries et à moyen terme de 15/20 tonnes (cas où l'armoire de 18 m³ est remplie). La demande portant sur les 37 tonnes en déchets dangereux dont la liste exhaustive est fournie à l'annexe 7 permettrait à la société G2D2 d'absorber un pic de déchets en situation exceptionnelle.

Pour les rubriques 2713 et 2714, la société G2D2 souhaite également être sous le régime déclaratif afin d'être prêt en cas d'augmentation de la demande des clients.

Question 2 :

Un état des lieux du trafic routier actuellement généré par votre activité, poids lourds et véhicules légers, en direction et au départ du site, et un prévisionnel de ce même trafic dans le cadre de l'augmentation d'activité sollicitée.

Réponse 2 :

En véhicules légers, l'effectif de la société G2D2 est de 4 personnes qui disposent chacune de leur véhicule personnel. Quelques places de parking sont disponibles dans la cour avant du site mais cela est insuffisant, notamment pour accueillir la comptable, les visiteurs extérieurs et les 2 camions de la société. Le personnel est parfois obligé de se garer sur le trottoir. C'est pourquoi, le projet intègre la création de 6 places de parking dans la future cour arrière.

D'autre part, comme indiqué dans le dossier de demande, la société G2D2 dispose de 2 camions de faible gabarit (3,5 T). A ce jour, le nombre de rotations par jour en moyenne est de 4, avec des pics jusqu'à 10 voyages en cas de quantités importantes à éliminer et ne pouvant être stockées sur le site, faute de place et surtout faute de l'autorisation nécessaire.

Ainsi, ce projet de réaménagement du site avec l'augmentation des capacités de stockage permettrait d'assurer un regroupement plus important en volume et limiter les transports qui seraient alors réalisés en gros porteurs en sous-traitance.

De même, la création d'une entrée arrière depuis la rue de Champagne fluidifierait les accès au site qui pour l'instant dispose d'un accès commun aux véhicules légers et aux camions de transport.

Ce projet permettrait ainsi de limiter l'impact des transports de la société G2D2, déjà faible comparé à celui lié au trafic routier de la zone environnante.